

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON**

**STATIONNEMENT**

Cérémonie Place du Docteur Guillard - Marigny

N°2022-98/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre, il y a lieu de réglementer le stationnement Place du Docteur Guillard – Marigny le vendredi 11 novembre 2022 de 8h00 à 11h00.

**A R R E T E**

**Le Vendredi 11 novembre 2022 de 8h00 à 11h00.**

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement sera interdit sur la Place du Docteur Guillard-Marigny le vendredi 11 novembre 2022 de 8h00 à 11h00.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par les services communaux.

Article 3 : Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 07 novembre 2022

Le Maire adjoint,  
Jean-Claude LEGRAVEREND.

